

Les fiches de matricule militaire

Les archives militaires constituent la source la plus sûre pour reconstituer le parcours d'un soldat pendant la Première Guerre Mondiale. Parmi ces archives, la fiche de matricule militaire est un document essentiel.

La **fiche de matricule militaire** concerne tous les soldats recrutés depuis le milieu des années 1860 et retrace toutes les informations utiles sur les conscrits. Elle permet de savoir si un jeune homme a effectué son service militaire ou s'il a été exempté.

La fiche de matricule constitue donc le point de départ des recherches pour reconstituer le parcours militaire d'un ancêtre pendant la Grande Guerre. Elle permet de savoir s'il a été mobilisé et les grandes lignes de ce qu'il a vécu pendant sa mobilisation (les régiments dans lesquels il a été affecté, s'il a été blessé ou fait prisonnier, etc.).

On y retrouve également l'état civil exact du militaire, son signalement, ses affectations, ses domiciles successifs, etc. La fiche de matricule donne ainsi toutes les clés pour connaître, et comprendre, le parcours militaire d'un ancêtre.

Où les trouver ?

Les **fiches de matricule militaires** sont conservées par les services d'Archives Départementales, en série R. De nombreux départements ont numérisé et mis en ligne les fiches de matricules militaires couvrant la période de la Première Guerre Mondiale.

Comment retrouver la fiche de matricule militaire d'un ancêtre

La recherche de la fiche de matricule militaire d'un ancêtre se déroule en trois étapes :

1. déterminer sa classe et son bureau de recrutement ;
2. consulter des tables alphabétiques pour retrouver son numéro de matricule ;
3. retrouver la fiche correspondant à son numéro de matricule dans le registre des matricules militaires.

Etape 1 : déterminer la classe et le bureau de recrutement

La **classe** correspond à l'année où le jeune homme a été recruté par l'armée. Il s'agit en général de l'année où il a fêté ses 20 ans, soit :

$$\text{classe} = \text{année de naissance} + 20 \text{ ans}$$

Le **bureau de recrutement** dépend du domicile officiel du jeune homme au moment de ses 20 ans. Il peut donc s'agir du lieu où il vivait effectivement, ou du domicile de ses parents, s'il y était toujours rattaché.

Il peut exister un ou plusieurs bureaux de recrutement par département. Si l'on ne sait pas à quel bureau était rattaché le domicile de notre ancêtre, il faudra donc parcourir les tables alphabétiques des différents bureaux.

Remarque : certains bureaux ont une emprise qui dépasse leur propre département. Un soldat du nord de la Meuse aura par exemple pu être recruté par le bureau de Charleville-Mézières, dans le département des Ardennes.

Etape 2 : consulter les tables alphabétiques

Une fois que l'on a déterminé la classe de recrutement de notre ancêtre et le bureau où il a été recruté, on pourra consulter les tables alphabétiques du recrutement, qui permettront de retrouver son **numéro de matricule**.

Remarque : Les tables alphabétiques sont parfois composées de plusieurs listes successives et certains noms ont pu être rajoutés à la fin. Il est donc préférable de consulter l'intégralité du répertoire.

Etape 3 : consulter les registres de matricules militaires

On pourra ainsi se reporter aux **registres de matricules militaires** contenant les fiches, rangées par numéro de matricule croissant.

Quelques pistes en cas de difficulté à retrouver la fiche de matricule d'un ancêtre :

- A la suite d'une réorganisation des bureaux de recrutement, certaines fiches de matricules peuvent avoir été transférées à un autre bureau.
- Si un soldat a été exempté, il peut ne pas apparaître dans les registres de matricule militaire (ou bien apparaître sans numéro de matricule dans les répertoires).

Martin

Numéro matricule du recrutement : **1156**
 Classe de mobilisation :

Nom : Jean Baptiste
 Prénoms : Jean Baptiste Surnom :

1 ÉTAT CIVIL.

Né le 11 juillet 1899, à Paris, canton de 10^e arrondissement, département de la Seine, résidant à Paris, canton de 10^e arrondissement, département de la Seine, profession de substitut auxiliaire, fils de Jean Baptiste, décédé et de Mathilde Chapelle, domiciliés à Chateaufort, canton de Palaiseau, département de Seine-et-Oise
 N° 56 de tirage dans le canton de Palaiseau

2 SIGNALEMENT.

Cheveux châtain, sourcils châtain, yeux châtain, front arrondi, nez droit, bouche prolongée, menton droit, visage ovale
 Taille : 1 m. 52 cent. Taille rectifiée : 1 m. 55 cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES :
 Degré d'instruction : générale (1). 3, militaire (2).

3 DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Jeune à un an défunt de toule, en 1901 et en 1902. Bon pour le Service Armé en 1902.
 Compris dans la 1^{re} partie de la liste du recrutement cantonal (portion).

4 DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrite au 1^{er} Régiment d'Infanterie le 14 novembre 1902 et immatriculé le dit jour sous le N° 5015 et soldat de 2^e classe. Envoyé dans la disponibilité le 22 septembre 1903. Certificat de bonne conduite "accordé".
1939
205 (M)
 Passé dans la Réserve de l'armée active le 1^{er} novembre 1903

5

Dans l'armée active. 1^{er} Régiment d'Infanterie
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Régiment d'Infanterie à Joinville-le-Pont Paris
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 18^e Régiment d'Infanterie

LOCALITÉS SUCCESSIVES HARITÉES PAR SETTE DE GRASSEMENTS DE DOMICILES OU DE RÉSIDENCE.

| Date. | COMMUNE. | Subdivisions de région. | D domicile ou R. résidence. |
|-------------------------|--------------------|-------------------------|-----------------------------|
| 18 ^{juin} 1903 | St Quentin Gde Rue | Seine | R |

Affecté au 1^{er} Régiment d'Infanterie à Joinville-le-Pont Paris Soldat de 2^e classe
 N° au contrôle spécial du recrutement : 184
 A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 28^e Régiment d'Infanterie du 2 au 27 juillet 1905 (N° 642)
 A accompli une 2^e période d'exercices dans le 28^e Régiment d'Infanterie du 26 au 22 mai au 9 juin 1909
 Passé dans l'armée territoriale le

Rappelé à l'activité par suite de mobilisation générale (dcret 217) présidentiel du 2^o août 1914 arrive au 18^e Régiment territorial d'infanterie le 2 août 1914. Décédé le 11 avril 1915 à Armel suite de blessures de guerre puis du Ministre du 22 avril 1915. Campagne contre l'Allemagne du 2 août 1914 au 11 avril 1915.
 A accompli une période d'exercices dans le 28^e Régiment d'Infanterie du 2 au 10 juin 1914
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
 Libéré du service militaire le

| ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS | | | | DATE de la limitation du service militaire. |
|--|-------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|---|
| la disponibilité de l'armée active. | la réserve de l'armée active. | l'armée territoriale. | la réserve de l'armée territoriale. | |
| Novembre 1903 | Novembre 1903 | 1 ^{er} Octobre | 1919 | 1921 |

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1836.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : "Instruction" comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au "Compagnon".
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : "Ajourné".
 Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : "Service auxiliaire".
 Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : "Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)"

Exemple de fiche de matricule militaire

- ① La partie **état civil** donne la date et le lieu de naissance, la profession et le domicile du soldat, ainsi que les noms de ses parents et leur domicile.
- ② La partie **signalement** permet de découvrir sa description physique, sa taille et de connaître son degré d'instruction.
- ③ La partie **décision du conseil de révision** donne le type d'affectation du conscrit : s'il a dû faire son service militaire, ou s'il a été exempté.
- ④ La partie **détail des services et mutations** donne des informations sur les affectations du soldat : ses régiments successifs avec les dates d'affectation, ses changements de grade, etc.
- ⑤ Dans la colonne de droite, on retrouve :
 - les régiments dans lesquels le soldat a été affecté ;
 - les localités successives habitées par le soldat ;
 - les dates auxquelles le soldat a changé de type d'affectation et la date à laquelle il a été libéré de toute obligation militaire.